



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

Commune de Sainte-Sigolène

Conseil Municipal du 4 mars 2021

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal est tenu d'organiser un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) afin de débattre des grandes orientations du budget primitif à venir. Si le DOB n'a aucun caractère décisionnel, il doit toutefois faire l'objet d'une délibération spécifique.

Le DOB doit s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui contient :

- **Les orientations budgétaires** tant en fonctionnement qu'en investissement,
- **Les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements ;
- **La structure et la gestion de la dette.**

Dans le cadre des dispositions précitées, le présent rapport présente tout d'abord les principaux éléments de contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le projet de budget 2021 (I) puis, une synthèse sur la situation financière de la ville et les orientations du prochain budget (II) et enfin des informations sur la structure et la gestion de la dette (III).

I- Contexte économique et financier dans lequel s'inscrit la loi de finances pour 2021

L'environnement économique et financier

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 intervient dans un contexte d'incertitude sur le plan économique et financier au niveau international qui influe directement sur l'économie nationale. En outre, la situation actuelle, due à la crise de la covid-19, nécessite une grande prudence sur les prévisions établies à ce jour au niveau de l'économie mondiale, et en particulier française. Les conséquences de cette crise sanitaire ne seront connues que dans les mois à venir et en fonction de l'évolution de l'épidémie.

La loi de Finances du 29 décembre 2020 pour 2021 s'inscrit dans un plan de relance de l'économie (100 Mds€) afin d'atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité. L'objectif est de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise en relançant la croissance économique.

Un environnement économique incertain affecté par la crise sanitaire

Les mesures prises face à la crise de la COVID-19 ont visé à en limiter les conséquences économiques et sociales. L'activité et la consommation se sont rétablies assez rapidement après la période de confinement strict. En août, selon l'Insee, dont le diagnostic est partagé par la Banque de France, l'activité s'établissait à 95 % de son niveau d'avant-crise. Le plan de relance ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne ont pour but de permettre un rebond rapide de l'activité en 2021. Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été largement préservé en 2020, tout comme l'appareil productif. L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur pourtant jamais observée. La France, dans le cadre du plan, de relance qu'elle a initié, se place sur une prévision de croissance forte en 2021.

Les mesures fiscales en faveur des ménages, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures de soutien d'urgence, permettent de limiter l'impact sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020. Toutefois, la période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (-8 %). En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation rebondirait (+ 6,2 %). L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise. En 2021, les mesures du plan de relance devraient amplifier le rebond de l'emploi. L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

Des finances publiques fortement mobilisées

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB). La loi de finances prévoit des mesures de réduction des impôts sur les ménages et les entreprises. Ces mesures s'ajouteront à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Un niveau d'endettement encore plus élevé

Sous l'effet de la crise sanitaire, la dette de la France se creuse largement, à 117,5% de son PIB en 2020, avant de se réduire légèrement à 116,2% en 2021. La dégradation de l'endettement public liée à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.

Les principales mesures de la loi de finances pour 2021 concernant le bloc communalLa poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités territoriales

Dans la lignée des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités votés dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020, la loi de finances pour 2021 accompagne les collectivités dans la relance et maintien « la clause de sauvegarde » en direction des collectivités pour compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique.

La loi de finances pour 2021 prévoit par ailleurs la compensation de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020. Les communes bénéficient d'une compensation de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal sera doté de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

Les principales dispositions de la loi de finances 2021 concernant les collectivités locales

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations de la loi de finances pour 2021.

Des dotations stables

- ❖ 53,93Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales et 51,71Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26Md€). Les 51,71Md€ comprennent notamment 4,54Md€ de TVA affectée aux régions et départements et 26,756Md€ au titre de la DGF qui reste stable par rapport à 2020 (18,3Md€ pour le bloc communal et 5Md€ pour les Départements). Cette stabilisation du montant de DGF n'empêchera pas les variations individuelles de DGF en 2021 résultant des règles habituelles de calcul dont notamment les écrêtements.
- ❖ Stabilité des dotations d'investissement par rapport à 2020 avec 2Md€ pour les DETR (1,046Md€), DSIL (570M€), Dotation Politique de la Ville (150M€) et DSID (212M€).
- ❖ Hausse de la péréquation en 2021 dont + 90M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale comme en 2019 et 2020.
- ❖ Lancement de la 1^{ère} étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA. Au 01/01/2021, elle s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites.

Un volet fiscal conséquent

- ❖ Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier tiers de taxe d'habitation (30%) pour les 20% de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4Md€).
- ❖ Suppression de 10,1Md€ d'impôts économiques locaux,
- ❖ Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021.

AR PREFECTURE

043-214302242-20210304-2021_03_19-DE

Regu le 10/03/2021

- ❖ Neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités
- ❖ Nationalisation de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

C'est dans ce contexte économique et financier que les orientations budgétaires de la ville pour 2021 sont proposées.

II – Synthèse de la situation financière communale et orientations budgétaires pour 2021**Contexte local**

Pour rappel, la commune de Sainte-Sigolène est membre de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR).

Il est également important de noter que la crise sanitaire a retardé la mise en place des conseils municipaux et communautaires, respectivement en mai et juillet 2020 alors que les élections municipales ont eu lieu les 15 et 22 mars 2020.

Situation financière de la ville et orientations budgétaires pour 2021**a. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement comprend des postes budgétaires incontournables tant en charges qu'en recettes. Il apparaît pertinent dans un premier temps de porter un regard rétrospectif sur ces postes afin d'en percevoir les évolutions.

i. Recettes de fonctionnement, évolution et analyse

Les recettes de fonctionnement se traduisent par une baisse récurrente depuis 2015 qui s'explique principalement par les baisses des dotations de l'Etat. On constate toutefois une stabilisation du montant global des recettes depuis trois ans, autour de 5.6M €

Les principales recettes de fonctionnement de la collectivité sont concentrées sur trois postes en particulier qui représentent à eux seuls près de 93% du montant total des recettes :

- **les recettes liées aux impôts et taxes (chapitre 73)**
- **les dotations et participations (chapitre 74)**
- **les produits des services (chapitre 70)**

Les impôts et taxes (chapitre 73)

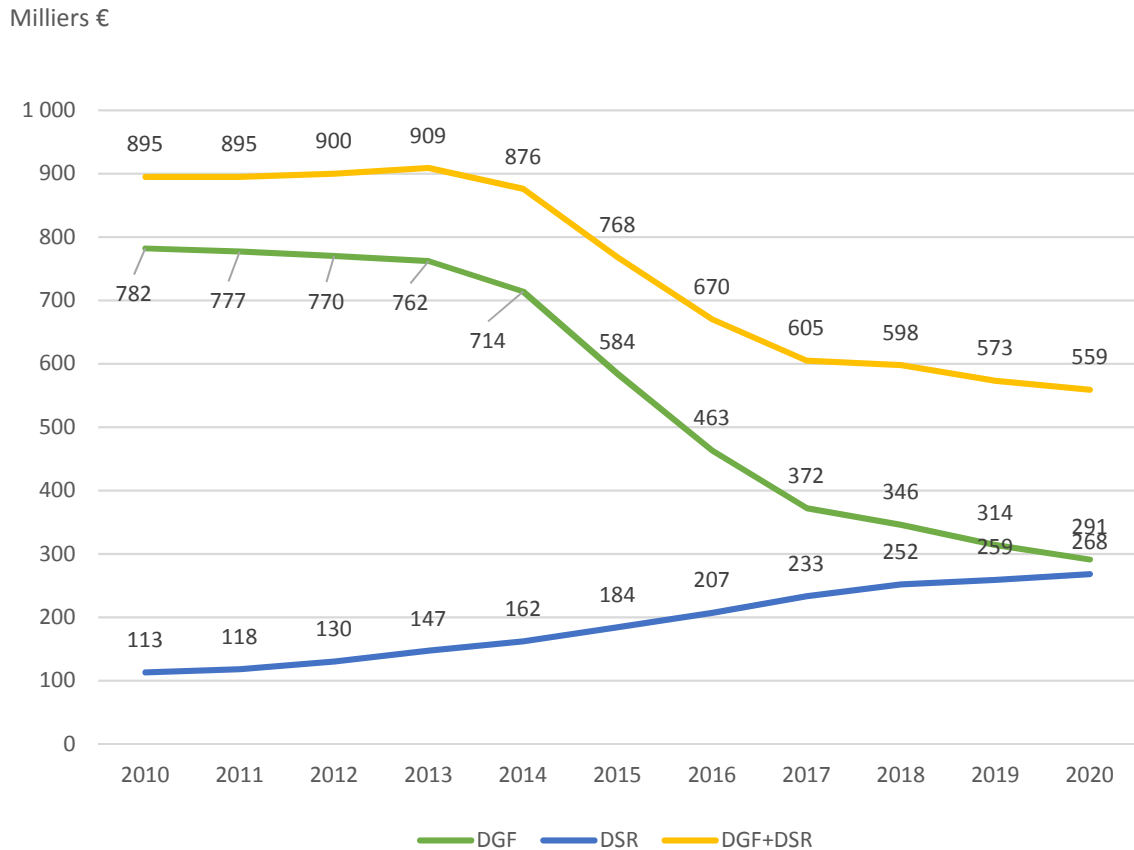
Il s'agit de la principale source de recettes pour la collectivité qui connaît depuis les deux dernières années une légère évolution.

Ce chapitre budgétaire comprend également l'attribution de compensation (AC) versée par la CCMVR. Cette dernière a vocation à évoluer en fonction des transferts de compétences décidés par les élus. Pour la ville, la reconnaissance de l'intérêt communautaire des associations « Hurluberlu et Athlé 43 » au 1^{er} janvier 2020 entraînera une baisse modérée du montant de l'AC (- 3 320€/2019 soit un montant de 2 276 707€).

Les dotations (chapitre 74)

La commune est bénéficiaire de deux dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR). Alors que la première a subi une baisse significative depuis 2014, la seconde a connu une évolution progressive. Aujourd'hui, la baisse du montant global de ces dotations est plus limitée.

Evolution des dotations de l'Etat

**Les produits des services (chapitre 70)**

Ce chapitre connaît une baisse importante en 2020 en raison de la crise sanitaire (baisse des recettes liées aux entrées des spectacles et baisse des recettes de cantine scolaire). En parallèle, il convient de préciser que les charges afférentes à ces deux services ont diminué.

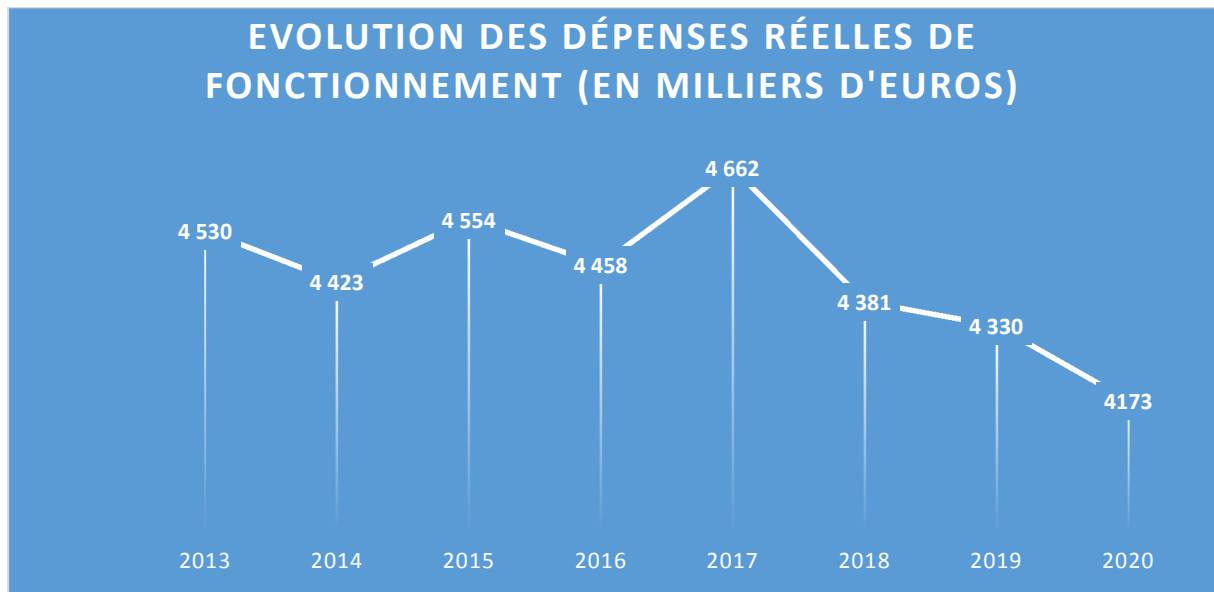
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la construction budgétaire 2021 prendra en compte une évolution prudentielle des recettes de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement se caractérisent principalement par quatre postes qui représentent à eux seuls environ 90 % des dépenses totales de fonctionnement, à savoir :

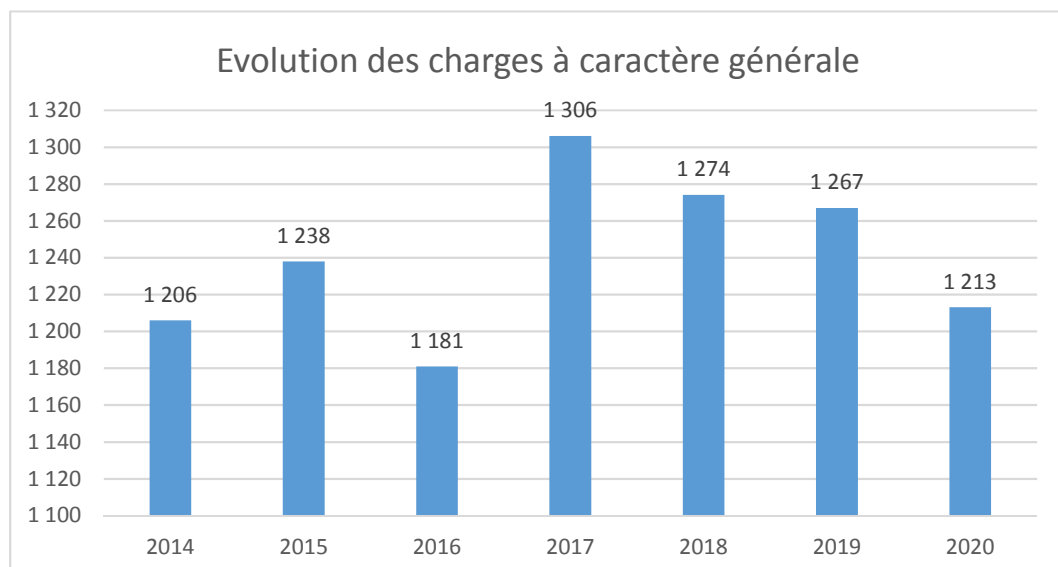
- Les charges à caractère général (011),
- Les charges de personnel (012),
- Les autres charges de gestion courante (65),
- Les charges financières (66).

Alors que les charges de fonctionnement des collectivités territoriales subissent, au niveau national, une augmentation globale annuelle d'environ 0.8 %, la ville enregistre depuis 2017 une baisse de ses dépenses de fonctionnement grâce à ses efforts de gestion engagés depuis plusieurs années.

En 2020, la baisse de ces charges est importante, mais s'explique tout particulièrement par le contexte sanitaire et la fermeture ponctuelle de nombreux bâtiments communaux recevant du public.

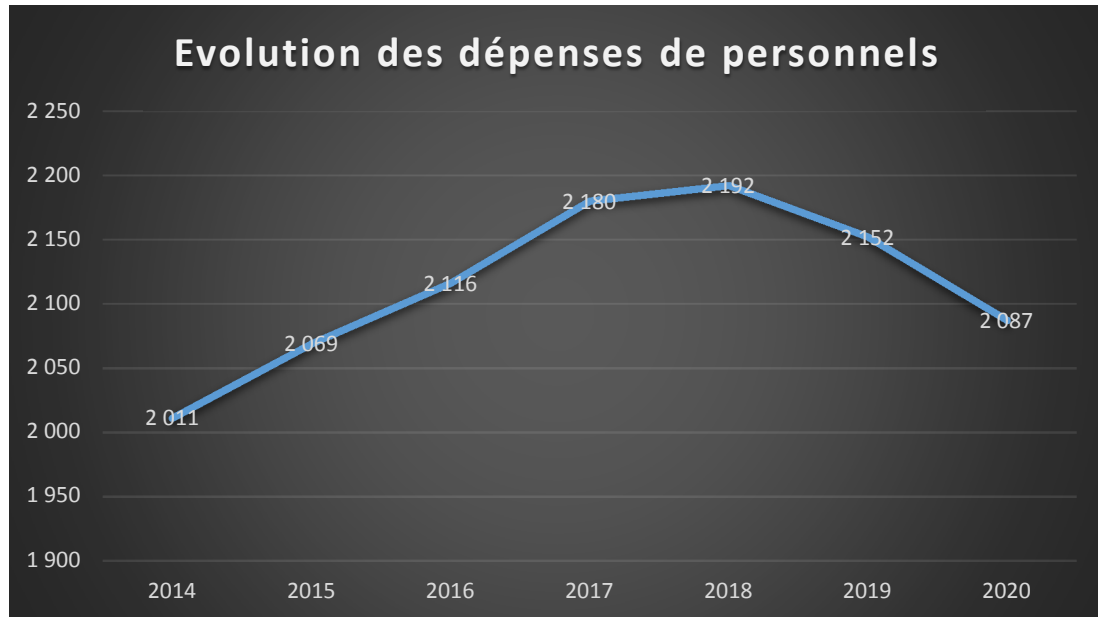


- **La réduction des dépenses à caractère générale (chapitre 011)** (entretien des bâtiments, fournitures administratives, alimentation, petites fournitures d'entretien...). La mutualisation et la rationalisation des commandes, l'attention portée aux économies d'énergie au sein des bâtiments communaux, la mise en concurrence et le recours aux marchés, sont autant d'éléments qui permettent de limiter l'augmentation de ces dépenses.



• **Une maîtrise de la masse salariale (chapitre 012)** dans sa globalité. L'effet mécanique d'augmentation habituellement constaté, communément appelé GVT (Glissement Vieillesse Technicité), n'est pas subi par la commune depuis 2018. Au contraire, les charges de personnel diminuent sur les trois derniers exercices budgétaires. Cela s'explique principalement par le remplacement de personnels partant à la retraite par de nouvelles embauches aux échelons inférieurs.

Les dépenses liées aux charges de personnel représentent 49.99% des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 (- 3% ou - 65 200 € par rapport à 2019).



Les prévisions budgétaires pour 2021, en matière de dépenses de personnel, prendront en compte le glissement vieillesse technicité (GVT) incluant l'application du Protocole d'accord national Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR), les avancements d'échelon désormais automatiques ainsi que les éventuels avancements de grade et promotion par concours.

La valeur du point d'indices ne devrait pas évoluer mais la progression mécanique du SMIC aura un impact sur certaines rémunérations.

Afin de renforcer la sécurité et la tranquillité publiques, la municipalité a décidé de la création d'un service de police municipale. L'année 2021 sera donc marquée par le recrutement de deux agents de police municipale.

La maîtrise de l'évolution de la masse salariale, rendue nécessaire pour faire face au contexte de plus en plus contraint qui pèse sur les collectivités territoriales, ne devra pas remettre en cause la qualité et la proximité du service public rendu. Comme les années précédentes, une grande vigilance sera observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

L'amélioration des conditions de travail des agents, la formation et la valorisation des carrières seront poursuivies dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents du travail.

Compte tenu de l'ensemble de ce qui précède, il sera proposé une évolution contenue des dépenses de personnel.

- Malgré une baisse des **subventions (chapitre 65)** versées en 2020, due à l'annulation de plusieurs manifestations sur la commune, la commune continuera à soutenir activement les associations qui animent la ville. Cette baisse n'est donc pas structurelle. Globalement et à périmètre constant, les montants des crédits alloués dans le cadre des subventions de fonctionnement devront rester stables par rapport au réalisé de 2019.
- **Les charges financières (chapitre 66)** correspondent au paiement des intérêts de la dette. Elles enregistrent une diminution importante depuis 2018 qui confirme la maîtrise de la dette publique communale. En 2021, ce chapitre sera lié à l'évolution des marchés financiers.

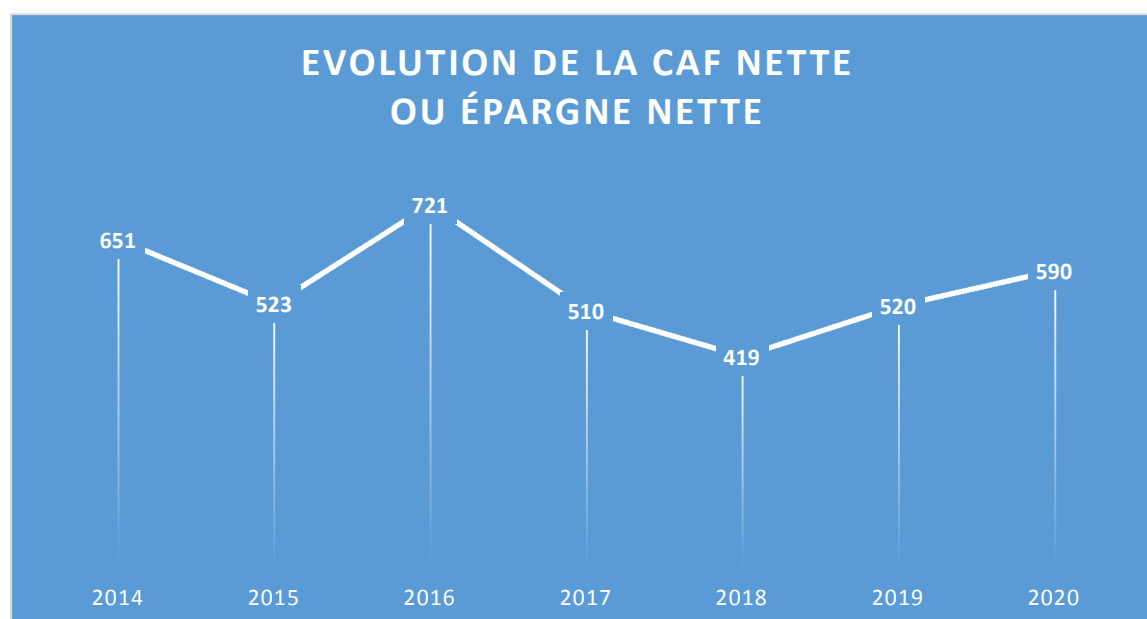
Dépenses 66 en 2018 : 152 250 €

Dépenses 66 en 2019 : 142 990 €

Dépenses 66 en 2020 : 136 030 €

En ce qui concerne les budgets annexes, un point de vigilance sera observé sur le budget annexe « assainissement », budget qui subit pour sa section de fonctionnement des dépenses conséquentes dues à la pollution aux PCB depuis 2019. Cette situation a également engendré une tension sur la trésorerie et la ville n'a pas eu d'autre choix que de souscrire une ligne de crédit d'un montant de 800 000 euros.

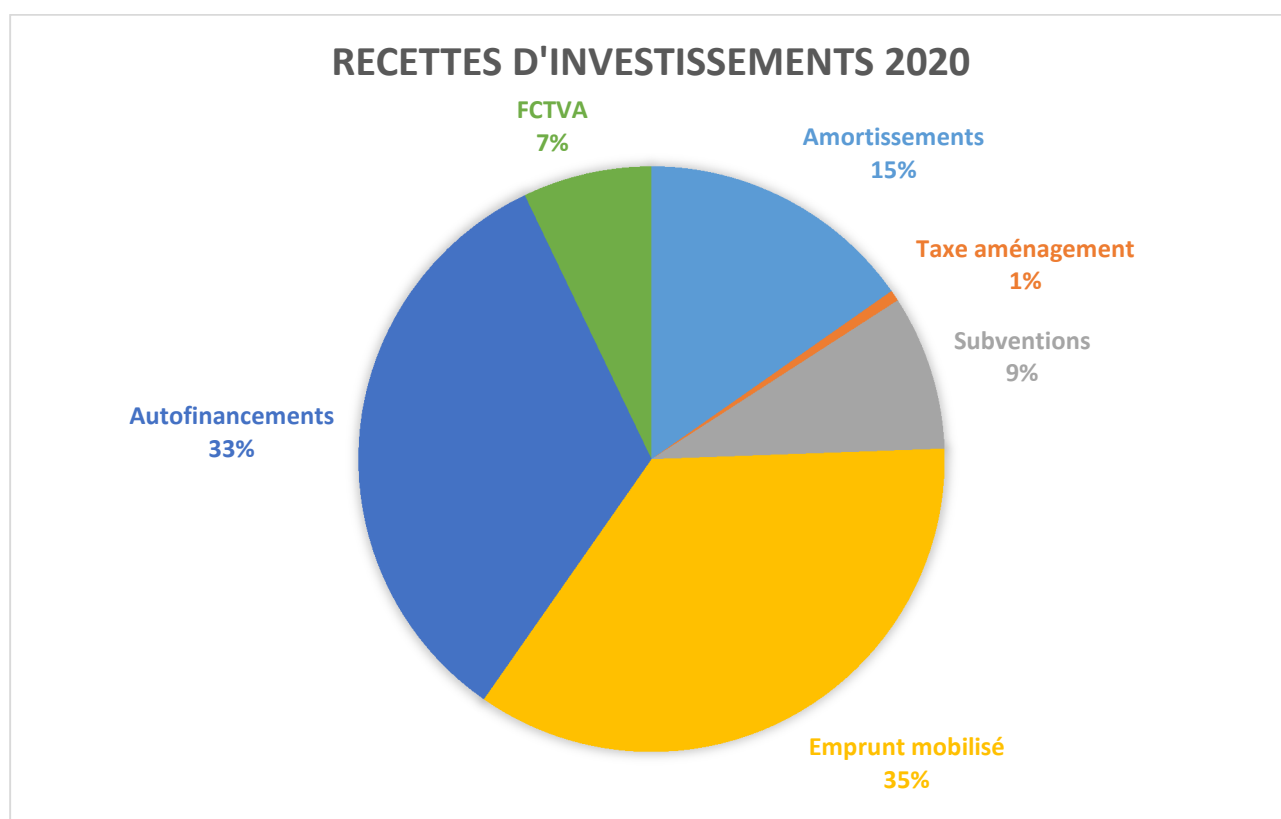
Les efforts de gestion qui seront poursuivis en 2021, associés à une prévision de recettes prudente, permettront de conserver un **niveau d'épargne suffisant** nécessaire à la poursuite des investissements communaux.



b. SECTION D'INVESTISSEMENT*i. Recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2.69 millions d'euros en 2020 dont 894 000 euros issus de l'autofinancement et 950 000 euros consécutifs à la souscription d'un l'emprunt. Le FCTVA représente également une recette conséquente (192 000 €). Les autres recettes sont composées des amortissements (411 000 €) ainsi que des subventions de l'Etat et de la Région pour environ 230 000 euros.

Le contexte économique européen et national, se traduit par des plans de relance dont les collectivités peuvent bénéficier depuis l'été 2020 (selon des axes stratégiques définis en amont par les co-financiers). Ces volets de financements exclusivement réservés aux opérations d'investissement feront l'objet d'une veille active par la commune.



Le financement des investissements sera assuré en 2021 par une part importante d'autofinancement et le recours à l'emprunt en fonction des opérations d'investissement retenues. L'enveloppe prévisionnelle du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sera maintenue à un niveau important compte tenu des investissements réalisés en 2020.

ii. Dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à environ 2.2 millions d'euros en 2020. Le remboursement du capital de la dette s'établit à 585 000€.

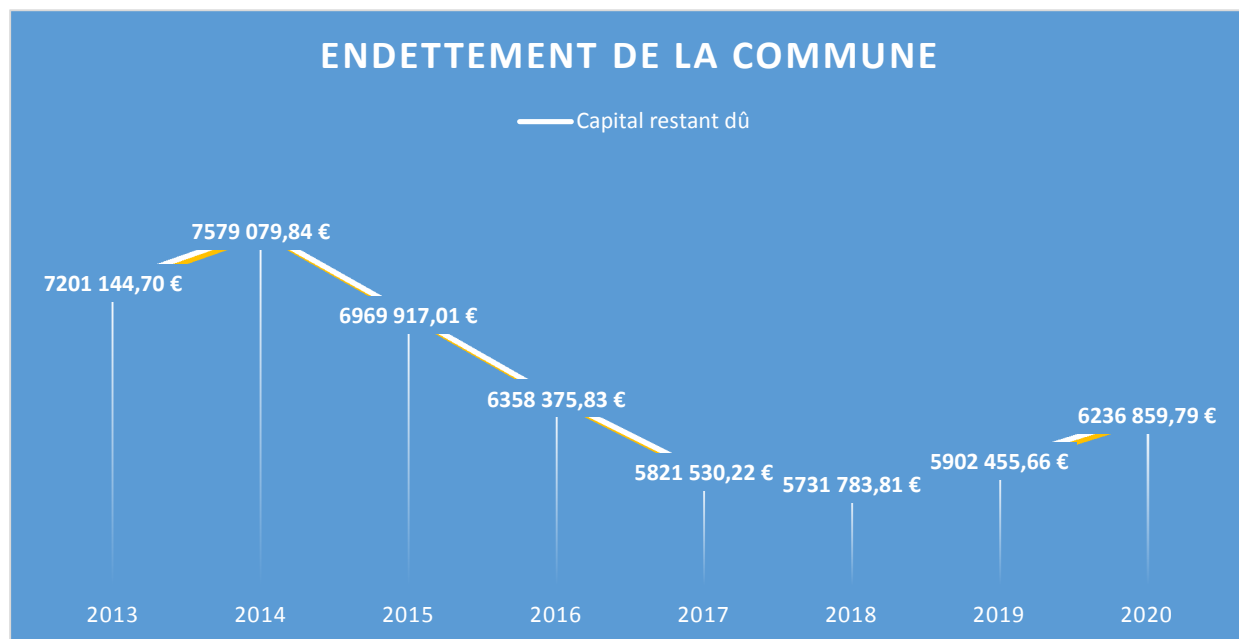
Les dépenses d'investissement 2021 seront composées d'opérations structurantes, de travaux courants d'entretien du patrimoine communal et d'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services publics municipaux.

L'objectif de la programmation des investissements pour 2021 est de poursuivre une politique d'investissement de proximité. Les dépenses d'investissement les plus importantes portées en 2021 s'articuleront autour des projets suivants :

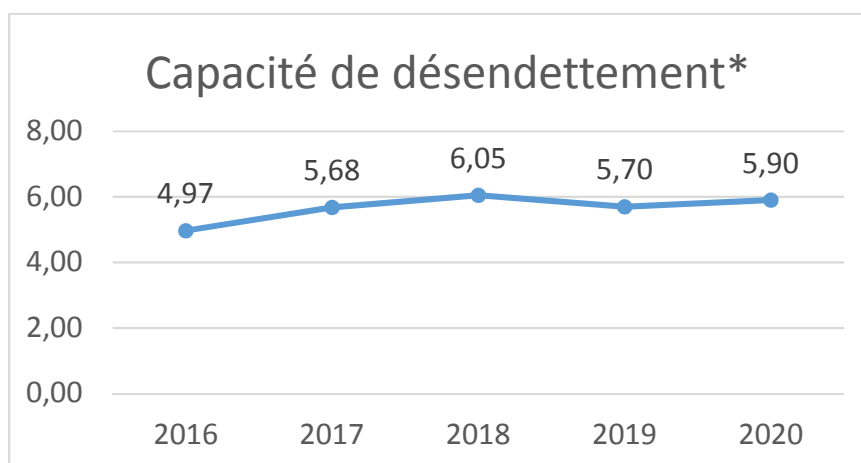
- Poursuite des travaux de réfection des vestiaires sportifs (montant prévisionnel : 660 000 € HT)
- Travaux de réhabilitation de l'Eglise (montant prévisionnel : 197 000 HT)
- Rénovation de la cuisine de la salle polyvalente (montant prévisionnel 150 000 € HT)
- Etude de revitalisation du centre bourg (montant prévisionnel 80 000 HT)

III - Structure et gestion de la dette

Cette année encore, l'endettement demeure maîtrisé. L'encours de la dette en 2020 s'élève à 6.23 millions d'euros.



La capacité de désendettement s'établit quant à elle à 5,9 ans pour 2020.



* *Capacité de désendettement*

En combien d'année d'exercices budgétaires la commune peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

La souscription d'un nouvel emprunt sera envisagée pour l'exercice 2021 selon les investissements retenus par l'équipe municipale.

Les orientations budgétaires 2021 telles que présentées dans le présent rapport témoignent de la volonté de préserver et renforcer les services publics municipaux tout en préservant les grands équilibres financiers qui pèsent sur les finances locales.